

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-quinzième session**

Bangkok, 27-31 mai 2019

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de la mise en œuvre du Programme
de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique****Bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre des
résolutions de la Commission****Note du secrétariat***Résumé*

Le présent document résume les progrès accomplis dans l'application des résolutions de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique. Le secrétariat est tenu de soumettre un rapport sur le sujet à la Commission à sa soixante-quinzième session.

La Commission souhaitera peut-être examiner les progrès accomplis, adresser ses observations et donner de nouvelles orientations au secrétariat aux fins de l'application effective des résolutions.

I. Développement social**Résolution 71/13****Application de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la
promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes****1. Demandes énoncées dans la résolution**

1. Au paragraphe 3 de sa résolution 71/13, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) a prié la Secrétaire exécutive :

a) de renforcer le rôle de la Commission pour ce qui est de l'appui apporté aux membres et membres associés pour la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes ;

b) d'offrir aux membres et membres associés, sur demande, une assistance en matière de renforcement des capacités en vue de les aider à honorer leurs engagements en matière de réalisation de l'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes par : i) le renforcement des institutions ; ii) l'accroissement des financements ; iii) le renforcement de la responsabilisation et iv) la création de partenariats plus solides ;

* ESCAP/75/L.1.

c) de promouvoir le partage des connaissances entre membres et membres associés au moyen notamment d'une plateforme de ressources en ligne donnant accès aux informations, données et supports de formation concernant tous les domaines liés à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes ;

d) de poursuivre les efforts pour assurer l'intégration effective de la problématique femmes-hommes dans les activités et le programme de travail de la Commission ;

e) de continuer à promouvoir des synergies plus fortes entre les organismes des Nations Unies de la région à travers la direction du Mécanisme de coordination régionale pour la région de l'Asie et du Pacifique, afin de poursuivre l'élaboration de stratégies et de plans destinés à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ;

f) de réaliser en 2018 un examen des progrès accomplis au niveau régional dans la mise en œuvre du Programme d'action et de la Déclaration ministérielle, en prévision de la conférence intergouvernementale de haut niveau évoquée au paragraphe 2 ;

g) de lui faire rapport, à sa soixante-quinzième session, sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la présente résolution.

2. Progrès accomplis

2. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 a), le secrétariat a organisé des séminaires régionaux, des consultations et des activités de formation visant à mettre en commun les données d'expérience, à recenser les bonnes pratiques et les enseignements tirés de l'expérience et à élaborer des recommandations en vue de faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles dans la région.

3. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 b), le secrétariat a pris des initiatives visant à renforcer la capacité des États membres dans les domaines de l'autonomisation économique des femmes, la budgétisation tenant compte des questions de genre et la gouvernance électronique pour parvenir à l'autonomisation des femmes. En 2018, le secrétariat a lancé un programme régional visant à promouvoir l'autonomisation économique des femmes, qui adopte une démarche globale et multisectorielle et met l'accent sur le renforcement de la capacité des décideurs à élaborer un système entrepreneurial tenant compte de la problématique femmes-hommes. Ce programme s'appuie sur les résultats de recherches menées à l'échelle régionale et sur des initiatives de renforcement des capacités, notamment celles qui favorisent l'entrepreneuriat féminin dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). En 2017, le secrétariat a organisé un forum régional visant à favoriser l'application de la budgétisation tenant compte des questions de genre et les partenariats axés sur le financement durable en faveur de l'égalité des sexes. Des ateliers sur l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les processus nationaux de planification et de budgétisation ont été organisés au Cambodge, en Chine et en République démocratique populaire lao. Le secrétariat a mis au point l'outil en ligne appelé Administration en ligne pour l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique afin d'aider les décideurs à concevoir et à appliquer des systèmes de cybergouvernement tenant compte de la problématique femmes-hommes. Cet outil a été lancé lors de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme¹.

¹ <https://egov4women.unescapsdd.org/toolkit>.

4. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 c), le secrétariat a mis au point le Portail Asie-Pacifique pour l'égalité femmes-hommes², une plateforme complète de ressources en ligne sur l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Un chapitre consacré à l'égalité des sexes pour le développement durable a également été créé sur le portail du Service d'appui à la réalisation des objectifs de développement durable³.

5. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 d), le secrétariat a mis au point une stratégie pour l'égalité des sexes afin que son programme de travail soit conforme au Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Des activités de formation sur la problématique femmes-hommes dans certains secteurs, notamment l'environnement, les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la politique macroéconomique ont été organisées à l'intention du personnel du secrétariat. Des projets de coopération technique ont été mis au point pour aider les États membres à élaborer des politiques tenant compte de la problématique femmes-hommes. En 2017, pendant le Sommet ministériel Asie-Pacifique sur l'environnement, une réunion de haut niveau a été organisée afin de faire en sorte que l'égalité des sexes soit intégrée aux programmes d'action en faveur de l'environnement et de marquer la publication du rapport intitulé *Gender, the Environment and Sustainable Development in Asia and the Pacific* qui dresse l'inventaire complet des domaines où les thèmes de l'égalité des sexes et de l'environnement se rejoignent, tels que les ménages, le travail et la collectivité, la sécurité alimentaire, l'agriculture, l'énergie, l'eau, la pêche et la sylviculture.

6. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 e), en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le secrétariat a présidé le Groupe de travail thématique sur l'autonomisation des femmes et l'égalité des sexes du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique qui a organisé plusieurs activités conjointes, notamment sur les statistiques relatives à la situation comparée des femmes et des hommes et sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles, ainsi que les réunions régionales préparatoires à la session annuelle de la Commission de la condition de la femme.

7. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 f), le secrétariat a lancé, en partenariat avec ONU-Femmes, l'examen régional de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing. Une réunion intergouvernementale de haut niveau sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes aura lieu à Bangkok en novembre 2019 ; elle marquera l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing.

3. Questions sur lesquelles la Commission est appelée à se prononcer

8. Les membres et membres associés sont invités à participer aux consultations régionales préparatoires sur l'examen, après 25 ans, de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'Action de Beijing et sont invités à faire part de leurs vues sur les questions prioritaires concernant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la région.

² www.asiapacificgender.org.

³ <https://sdghelpdesk.unescap.org/knowledge-hub/thematic-area/gender-equality-sustainable-development>.

II. Environnement et développement

A. Résolution 73/5

Renforcer le soutien de la région Asie-Pacifique à la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14

1. Demandes énoncées dans la résolution

9. Au paragraphe 5 de sa résolution 73/5, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) de continuer de favoriser les partenariats actuels et de créer de nouveaux partenariats, selon que de besoin, ainsi que de soutenir la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14, conformément aux mandats qui lui ont été confiés, notamment ceux émanant de la résolution 69/17 de la Commission, en date du 1^{er} mai 2013, et de la résolution 72/9 de la Commission, ainsi qu'en coordination et en collaboration avec les partenaires de développement ;

b) de continuer d'aider les pays, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, à partager des données d'expérience et à coopérer en matière de gestion des ressources naturelles, notamment des océans et des mers, compte tenu de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique⁴ ;

c) de continuer d'appuyer les partenariats régionaux actuels et d'en établir de nouveaux, selon que de besoin, aux fins de l'amélioration des données et du renforcement des capacités statistiques en vue de l'objectif n° 14, conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique », adopté par le Comité de statistique à sa cinquième session⁵.

10. Au paragraphe 6 de sa résolution 73/5, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

11. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 5 a), le secrétariat a créé le projet intitulé « Accélérer la mise en œuvre de l'objectif de développement durable n° 14 en Asie et dans le Pacifique » qui a aidé les gouvernements à hiérarchiser les besoins et à recenser les moyens de remédier aux retards de mise en œuvre. Dans le cadre de ce projet, un groupe consultatif composé d'experts de l'Institute for Advanced Sustainability Studies, du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), du Centre mondial de surveillance pour la Conservation du PNUE, des Partenariats en vue de la gestion de l'environnement des mers de l'Asie de l'Est, du Bureau du Commissaire pour l'océan Pacifique, et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a été constitué. Le groupe a soumis des contributions et a examiné deux supports de connaissances.

⁴ E/ESCAP/73/31, annexe II.

⁵ E/ESCAP/CST(5)/1/Rev.1.

12. Dans le cadre du projet intitulé « Villes océaniques : aider les petits États insulaires en développement du Pacifique à adapter le développement urbain durable au contexte insulaire », le secrétariat a créé un réseau de spécialistes, appelé les Amis des villes océaniques, qui compte parmi ses membres des experts dans les domaines de la gouvernance des océans, de la conservation des écosystèmes marins et côtiers, de la résilience urbaine et des changements climatiques des petits États insulaires en développement du Pacifique. Ceux-ci sont issus du milieu universitaire, d'organisations intergouvernementales et de la société civile, notamment d'organisations et d'institutions telles que le Forum des administrations locales du Commonwealth, le secrétariat du Forum des îles du Pacifique, l'Union internationale pour la conservation de la nature, le Secrétariat du Programme régional océanique de l'environnement, l'Université de Sydney, l'Université de Nouvelle-Galles du Sud, l'Université du Pacifique Sud, l'Université nationale australienne, l'Université Victoria de Wellington, l'Association des universités du Pacifique (Association of Pacific Rim Universities), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Compass Housing Services et World Vision. Le réseau des Amis des villes océaniques communique régulièrement sur ses expériences en matière de développement urbain axé sur l'océan dans les îles et a contribué à l'élaboration de produits de renforcement des capacités pour les administrations locales et nationales des petits États insulaires en développement du Pacifique.

13. Le secrétariat a organisé la première Journée Asie-Pacifique de l'océan afin de donner suite aux engagements volontaires pris, à l'échelle de la région, en relation avec la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, en vue de mettre en évidence les progrès réalisés et les difficultés rencontrées, de favoriser la coopération avec le groupe d'action pour l'océan et d'accélérer les mesures visant à préserver la bonne santé des océans. Cette manifestation était organisée en coopération avec les organismes responsables des groupes d'action pour l'océan et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'océan.

14. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 5 b), le secrétariat a organisé un examen entre pairs et une séance de formation sur l'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14. Le réseau des Amis des villes océaniques a participé à une consultation sous-régionale à Suva visant à mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience et à élaborer des solutions naturelles et des approches politiques intégrées pour les villes insulaires côtières.

15. Le projet pilote « Boucler la boucle » a aidé les gouvernements locaux et nationaux à réduire la quantité de déchets plastiques qui se retrouvent dans les océans. Des consultations se sont tenues dans deux villes pilotes, Pune (Inde) et Bangkok, afin de mettre en commun les enseignements tirés de l'expérience concernant la chaîne de valorisation des déchets plastiques et de faire participer les travailleurs informels à la gestion des déchets plastiques. Les connaissances et les enseignements tirés du projet ont été partagés avec l'ensemble de la région lors de la Journée Asie-Pacifique de l'océan et ont éclairé les débats lors de la cinquième session du Comité de l'environnement et du développement.

16. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 5 c), le secrétariat a créé un partenariat pour la comptabilité des océans afin d'assurer un appui coordonné pour les statistiques et les capacités de gouvernance. Il a également dirigé, en collaboration avec le PNUE, l'élaboration d'un cadre statistique et

manuel d'orientation sur la comptabilité des océans. L'élaboration du manuel a été approuvée par la Commission de statistique des Nations Unies à sa quarante-neuvième session et appuyée par le Comité de statistique à sa sixième session. Le secrétariat a invité plus de 80 experts à contribuer au cadre statistique et manuel d'orientation et a reçu un financement du Compte de l'ONU pour le développement afin de poursuivre les travaux méthodologiques et les projets pilotes nationaux visant à tester et à mettre en pratique la comptabilité des océans.

B. Résolution 73/9

Feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

17. Au paragraphe 4 de sa résolution 73/9, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de soutenir les États membres dans leurs efforts de mise en œuvre du Programme 2030 de manière intégrée et à la lumière de la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique.

18. Au paragraphe 5 de sa résolution 73/9, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive, en sa qualité d'organisatrice du Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, de renforcer et de promouvoir la communication, la coopération et la collaboration entre les organisations pertinentes du système des Nations Unies dans la région Asie-Pacifique, ainsi qu'entre les autres parties concernées, selon qu'il conviendrait, à l'appui de la mise en œuvre des objectifs de développement durable par les États membres, en particulier les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.

19. Au paragraphe 6 de sa résolution 73/9, la Commission a prié en outre la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

20. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4, le secrétariat a continué d'appuyer l'amélioration des données et des capacités statistiques conformément au document intitulé « Faire progresser les statistiques officielles pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : vision et cadre d'action collectifs de la communauté statistique de l'Asie-Pacifique ». Ce document fournit un cadre visant à assurer davantage d'harmonie entre les initiatives régionales en cours et le Programme 2030, sous la direction du Comité de statistique, afin de renforcer les capacités nationales en matière de statistiques économiques, démographiques, sociales, genrées, environnementales, de statistiques relatives aux catastrophes et à l'état civil, avec le soutien des partenaires de développement régionaux et mondiaux dans ce domaine.

21. La sixième session du Comité de statistique s'est tenue en 2018 dans le cadre d'une session de haut niveau, et le Comité a adopté la Déclaration intitulée « Étayer les politiques à l'aide de données afin de ne laisser personne de côté ». Dans la Déclaration, les membres et membres associés se sont engagés à renforcer les systèmes statistiques nationaux, ont invité les partenaires de développement à apporter leur appui à cette fin et ont prié le secrétariat de suivre les progrès réalisés dans ce domaine et de rendre compte desdits progrès en 2024.

22. Afin de renforcer et de promouvoir la communication, la coopération et la collaboration entre les organismes des Nations Unies compétents dans la région et d'autres parties prenantes, le secrétariat a publié le rapport intitulé *Asia and the Pacific SDG Progress Report 2017* qui fournit des données factuelles sur les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux régional et sous-régional et met l'accent sur les domaines où des mesures supplémentaires sont nécessaires. Outre le rapport, la base de données statistiques en ligne de la CESAP et la base de données en ligne du Partenariat Asie-Pacifique sur les objectifs de développement durable, créée par la CESAP, en partenariat avec la Banque asiatique de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement, fournissent des statistiques librement accessibles aux États membres et aux partenaires de développement.

23. La CESAP a fait le lien entre les besoins régionaux et les expériences des organisations internationales, régionales et sous-régionales en servant d'intermédiaire pour faciliter la coopération en matière d'accès à la technologie et au savoir-faire et pour promouvoir les partenariats publics, public-privé et avec la société civile afin de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation. Le secrétariat a favorisé la coopération régionale en matière de connectivité numérique grâce à la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information afin de réduire la fracture numérique et d'améliorer l'accès à connectivité haut débit abordable pour tous.

24. Le secrétariat a continué d'appuyer les dialogues régionaux sur le financement du développement et a facilité une coopération régionale plus étroite dans les domaines prioritaires, notamment la mobilisation des ressources intérieures, les finances publiques, le financement des infrastructures, le développement des marchés de capitaux et le secteur financier, l'accent étant mis sur l'inclusion financière.

25. Il a également mis au point des approches, des modèles et des outils intégrés pour créer et mettre en œuvre des politiques d'élimination de la pauvreté, de développement durable et d'évaluation et de quantification des autres retombées positives des mesures adoptées en lien avec les objectifs et cibles de développement durable.

26. S'agissant de la question thématique consistant à ne laisser personne de côté, le secrétariat a mené des études analytiques et des activités de plaidoyer pour remédier aux inégalités, réduire la pauvreté et renforcer la protection sociale, notamment en faveur des personnes handicapées. Dans ce contexte, une étude thématique détaillée a été réalisée pour la soixante-quatorzième session de la Commission.

27. Le secrétariat a appuyé les efforts faits par les États membres afin de renforcer leurs capacités à réduire les inégalités entre les genres, à s'attaquer aux questions de vieillissement, à lutter contre le chômage des jeunes et à promouvoir les droits des personnes handicapées et des migrants par un examen approfondi du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, par l'appui à la mise en œuvre de la Stratégie d'Incheon visant à faire du droit une réalité pour les personnes handicapées en Asie et dans le Pacifique et des textes issus de la réunion intergouvernementale de haut niveau de 2017 sur l'examen à mi-parcours de la Décennie Asie-Pacifique pour les personnes handicapées (2013-2022), et l'examen à mi-parcours de la Déclaration ministérielle Asie-Pacifique sur la population et le développement et en contribuant au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

28. Le secrétariat a poursuivi ses activités sur le renforcement de la résilience des pays en menant des travaux d'analyse, sur le développement des capacités et l'amélioration des dispositifs d'alerte rapide multirisque. Il a également appuyé le renforcement des capacités nationales pour assurer la mise en œuvre et le suivi cohérents des objectifs liés à la réduction des risques de catastrophe et à la résilience fixés dans le Programme 2030 et dans le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

29. Le secrétariat a continué d'assurer une meilleure connectivité dans la région par l'expansion et l'intégration du Réseau routier asiatique, du Réseau du Chemin de fer transasiatique et du réseau des ports secs d'importance internationale. Il a continué de développer et d'intégrer la connectivité maritime et d'appliquer des cadres régionaux de facilitation des transports et d'autres normes techniques pour rendre opérationnelle la connectivité des transports. Il a élaboré des normes régionales, l'indice de transport urbain durable, des objectifs, cibles et indicateurs régionaux de sécurité routière et des manuels sur la sécurité routière, et a apporté son appui à l'harmonisation des normes techniques relatives aux infrastructures de transport. Le secrétariat a également encouragé la coopération régionale en matière de connectivité numérique par la mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information à l'échelle régionale.

30. Le secrétariat a encouragé le renforcement des capacités pour la lutte contre les changements climatiques, la gestion des ressources naturelles et le développement énergétique durable au moyen d'activités de formation, de concertations et de la diffusion de l'information par l'intermédiaire des institutions, forums et plateformes existants et en associant les acteurs non étatiques de la région.

31. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 5, le Mécanisme de coordination régionale pour l'Asie et le Pacifique, par l'intermédiaire de son groupe de travail thématique, a appuyé les quatrième et cinquième réunions du Forum Asie-Pacifique pour le développement durable, qui se sont tenues en 2017 et 2018, ainsi que la Feuille de route régionale pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique. Des tables rondes consacrées aux objectifs de développement durable se sont tenues pendant la cinquième réunion du Forum. Les tables rondes sur l'objectif 1 ont été organisées par la CESAP, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PNUD ; celles sur l'objectif 2, par la CESAP et la FAO ; celles sur l'objectif 3, par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et la CESAP ; celles sur l'objectif 5 par la CESAP, ONU-Femmes, le FNUAP et la FAO ; celles sur l'objectif 9 par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ONU-Habitat et la CESAP et celles sur l'objectif 14, par le PNUE, la CESAP, l'UNESCO et le PNUD. Un résumé des recommandations a été inclus dans le rapport du Forum et transmis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

32. Parmi les produits que les groupes de travail thématiques devaient livrer en lien avec le Programme 2030, figurent le rapport intitulé *Asia-Pacific Migration Report 2017*, un document de réflexion sur la question des migrations dans le Programme 2030, une étude sur le rôle dynamique de transformation joué par les femmes dans la région Asie-Pacifique, le cadre de comptabilité de la pauvreté et de l'environnement, l'appui à l'élaboration de l'examen national volontaire du Viet Nam, l'établissement d'un programme de formation à l'utilisation des données à l'intention des équipes de pays des

Nations Unies et des supports de connaissances produits sur le phénomène El Niño.

33. Le Mécanisme de coordination régionale a également tenu une réunion conjointe avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique en mai 2018, au cours de laquelle la création d'un comité mixte des publications a été examinée. La réunion a été l'occasion de faire le point sur la demande faite aux équipes de pays des Nations Unies de mettre à l'essai des plateformes de solutions intégrées des objectifs de développement durable au niveau des pays.

34. Pour renforcer l'appui intégré et interdisciplinaire apporté à la mise en œuvre du Programme 2030 au niveau national, le secrétariat a mis en place un dispositif d'intervention rapide. En étroite coordination avec les équipes de pays des Nations Unies, ce dispositif contribue au renforcement des capacités au niveau national en s'occupant notamment du suivi et de l'examen au niveau national, y compris des examens nationaux volontaires ; de la participation des parties prenantes, des données et des statistiques, de l'analyse des systèmes afin de comprendre les liens entre les objectifs de développement durable ; de la facilitation du commerce et de la sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

III. Réduction des risques de catastrophe

Résolution 73/7

Renforcement de la coopération régionale en faveur de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

35. Au paragraphe 6 de sa résolution 73/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) d'accorder la priorité à la synchronisation de l'appui pluridisciplinaire apporté aux États membres dans le cadre de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans leurs stratégies de développement, conformément au Cadre de Sendai et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs à la réduction des risques de catastrophe ;

b) de renforcer la coordination interinstitutions avec le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes et les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec les autres organisations régionales et internationales pertinentes, notamment tel que visé dans la feuille de route régionale en vue de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique ;

c) de faire appel à de nouveaux donateurs potentiels, s'il y a lieu, et d'examiner les possibilités novatrices de mobilisation de ressources propres à renforcer le Fonds d'affectation spéciale multidonateur pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays de l'Asie du Sud-Est ;

d) de continuer de soutenir les activités du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique tendant à resserrer les liens avec les initiatives d'autres organisations internationales, et de veiller à ce que ses travaux débouchent sur des résultats pratiques et conformes aux exigences des cadres convenus à l'échelon mondial ;

e) de continuer d'appuyer les travaux du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique consacrés à l'élaboration d'un cadre de statistiques relatives aux catastrophes et de lignes directrices pour son application, afin de renforcer les capacités des systèmes statistiques nationaux de la région pour leur permettre de produire des statistiques relatives aux catastrophes et de les exploiter, notamment d'affiner les données de base nationales en veillant à ce qu'elles soient dûment ventilées, conformément aux objectifs et cibles pertinents du Cadre de Sendai et du Programme 2030 ;

f) de continuer d'appuyer et de faciliter les systèmes d'alerte rapide multirisques, les prévisions axées sur les impacts et les évaluations des risques de catastrophe afin de renforcer les mécanismes de coopération régionale ;

g) de continuer d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan d'action aux fins de la promotion de la coopération régionale dans le domaine des applications spatiales pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai.

36. Au paragraphe 7 de sa résolution 73/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session de l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

37. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 a), le secrétariat a mené les activités de recherche et de développement des capacités ci-après :

a) Dans le rapport de 2017 intitulé *Asia-Pacific Disaster Report 2017*⁶, la CESAP a examiné les effets des catastrophes sur la pauvreté et mis l'accent sur les stratégies de développement qui peuvent réellement faire en sorte que personne ne soit laissé de côté. Dans le cadre de sa série de politique générale sur la réduction des risques et la résilience, le secrétariat a établi plusieurs supports de connaissances sur la mise en œuvre du Cadre de Sendai et du Programme 2030⁷ ;

b) La plateforme d'apprentissage régionale a été institutionnalisée en tant qu'activité annuelle de renforcement des capacités sur la cohérence des politiques, qui est un principe directeur important du Cadre de Sendai et du Plan régional pour l'Asie en vue de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'activité de 2018 a mis l'accent sur l'innovation et sur des approches de la cohérence des politiques fondées sur des données factuelles. Un ensemble d'outils mis au point par le secrétariat a constitué la principale contribution aux débats.

38. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 b), le secrétariat a renforcé la coordination par des réunions régulières du groupe de travail thématique sur la réduction des risques de catastrophe du Mécanisme de coordination régionale et en ajoutant un point consacré à cette question à l'ordre du jour de la cinquième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, ce qui a permis d'améliorer la collaboration dans les domaines de la cohérence des politiques, du suivi du Cadre de Sendai et de la résilience des infrastructures. Le groupe de travail thématique a également poursuivi ses travaux sur le Plan d'action stratégique commun de l'Organisation des Nations Unies et de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est en matière de gestion des catastrophes pour 2016-2020.

⁶ *Asia-Pacific Disaster Report 2017: Leave No One Behind – Disaster Resilience for Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.17.II.F.16).

⁷ Les publications de cette série sont disponibles à l'adresse suivante : www.unescap.org/our-work/ict-disaster-risk-reduction/building-resilience-disasters/resources.

39. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 c), le secrétariat a organisé une manifestation en marge de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale afin de présenter les résultats obtenus par le Fonds d'affectation spéciale multidonateur de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans l'océan Indien et dans les pays de l'Asie du Sud-Est. À cette occasion, le Gouvernement thaïlandais a annoncé une contribution supplémentaire de 30 000 dollars au Fonds d'affectation spéciale. Les principaux donateurs ont également adopté la nouvelle Note stratégique 2017-2020 du Fonds d'affectation spéciale qui orientera ses activités de mobilisation des ressources.

40. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 d), le secrétariat, grâce aux activités du Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, a continué de renforcer les liens entre les organismes internationaux en vue d'améliorer les statistiques relatives aux catastrophes. En mai 2018, le cadre de statistiques relatives aux catastrophes a été mis au point à l'aide des contributions de plusieurs groupes et organismes internationaux. Les membres du Groupe d'experts ont veillé à ce que le cadre soit harmonisé avec les cadres convenus au niveau mondial. Les membres fondateurs du Partenariat mondial sur les statistiques relatives aux catastrophes, y compris la CESAP, ont établi un rapport qu'ils présenteront à la Commission de statistique à sa cinquantième session, comme celle-ci l'avait demandé.

41. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 e), le Groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique a tenu sa cinquième réunion à Incheon (République de Corée) en septembre 2017, afin d'établir la version définitive du cadre de statistiques relatives aux catastrophes. Dans sa résolution 74/6, la Commission a prié le Comité de statistique et le Comité de la réduction des risques de catastrophe d'examiner les recommandations du Groupe d'experts à leur sixième session. En octobre 2018, le Comité de statistique a approuvé le Cadre et appuyé les recommandations du Groupe d'experts concernant son application et l'élaboration du matériel pédagogique et des programmes d'assistance technique à l'appui de sa mise en œuvre. Il a également appuyé la recommandation tendant à transformer le Groupe d'experts en un groupe de travail technique chargé de soutenir la mise en œuvre du Cadre par les organismes nationaux. Ces recommandations seront examinées plus avant par le Comité de la réduction des risques de catastrophe en 2019.

42. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 f), le secrétariat a étudié la possibilité de mettre en place des mécanismes de coopération régionale pour les inondations transfrontières des bassins fluviaux, les crues soudaines et les glissements de terrain avec l'appui financier de l'Agence allemande de développement. Grâce à des études exploratoires et des réunions de groupes d'experts, le secrétariat a permis une série de recommandations sur la forme et la fonction d'un éventuel mécanisme régional de coopération pour la prévision des crues et l'alerte rapide dans les bassins hydrographiques du Gange, du Brahmapoutre, du Meghna et de l'Indus dans le cadre du Réseau Asie-Pacifique pour la résilience aux catastrophes. Un appui a été fourni pour renforcer la coordination opérationnelle entre le Comité des typhons de la CESAP et de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le Groupe d'experts OMM/CESAP des cyclones tropicaux et pour que davantage d'innovations soient appliquées dans le domaine de l'évaluation des risques afin de disposer d'informations plus précises et ainsi, mieux orienter la planification et la préparation aux catastrophes en Asie du Sud-Est. Le secrétariat de la CESAP et le secrétariat de l'ASEAN mettent actuellement la dernière main à une étude sur la sécheresse.

43. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 6 g), le secrétariat, en collaboration avec ses partenaires et les membres du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable, a fourni gratuitement plus de 360 images satellite de haute qualité et produits spécialisés, d'une valeur équivalente à environ 1 millions de dollars par an, aux fins de l'évaluation des dommages causés par des catastrophes. Grâce au Mécanisme régional de coopération pour le suivi et l'alerte rapide relatifs aux sécheresses, le système de surveillance de la sécheresse DroughtWatch est à présent opérationnel en Mongolie ; le Gouvernement du Myanmar a commencé à préparer des mises à jour sur la surveillance de la sécheresse tous les 10 jours.

44. Le secrétariat a aidé les gouvernements à renforcer leurs capacités d'utilisation des techniques spatiales et des données géospatiales pour renforcer les dispositifs d'alerte rapide multirisques dans le Pacifique. Les Gouvernements des Îles Salomon et des Tonga ont mis en place un protocole d'alerte commun et amélioré la résolution de leurs prévisions météorologiques avec l'appui technique de l'Institut asiatique de technologie et de l'Agence indonésienne de météorologie, de climatologie et de géophysique.

45. Lors de la Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue en octobre 2018, la Déclaration ministérielle sur les applications des techniques spatiales au service du développement durable en Asie et dans le Pacifique et le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des techniques spatiales au service du développement durable (2018-2030) ont été adoptés.

3. Questions sur lesquelles la Commission est appelée à se prononcer

46. Alors que les États membres s'apprêtent à mettre en œuvre le Cadre de Sendai et le Programme 2030 pour la quatrième année consécutive, la Commission souhaitera peut-être recenser les lacunes et les besoins non satisfaits au niveau national, afin de déterminer si la coopération régionale pourrait combler ces lacunes et satisfaire ces besoins plus efficacement.

47. La Commission est invitée à donner des orientations sur les moyens de mobiliser des ressources pour maintenir son appui dans les domaines où la CESAP peut apporter une valeur ajoutée aux efforts déployés par les pays.

IV. Énergie

Résolution 73/8

Renforcer la coopération régionale en faveur du développement de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

48. Au paragraphe 14 de sa résolution 73/8, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) de continuer d'aider les membres et membres associés à renforcer leurs capacités, notamment par la concertation politique et en tirant parti de l'appareil de conférence de la Commission pour définir les moyens d'opérer la transition énergétique et de parvenir au développement durable ;

b) de continuer d'effectuer des études analytiques, de rassembler et de diffuser des informations et données pertinentes portant sur l'énergie, à l'aide aussi bien des fonds existants que de contributions extrabudgétaires, en vue de repérer les grandes tendances et les questions émergentes dans la région Asie-Pacifique, en s'appuyant sur les travaux en cours au sein d'autres organisations internationales compétentes et en tenant compte de la nécessité de réduire au minimum le chevauchement des activités ;

c) d'accorder la priorité à l'élaboration d'un ensemble inclusif et complet de recommandations destinées à l'ordre du jour du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie ;

d) d'appuyer l'action des groupes d'experts mentionnés au paragraphe 9 de la résolution ;

e) de convoquer une réunion préparatoire en vue du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie ;

f) de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

49. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 14 a), le secrétariat, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement thaïlandais, a organisé la Conférence mondiale sur l'objectif de développement durable n°7, en vue d'établir des contributions au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui s'est tenu en avril 2018, un dialogue gouvernement-entreprises portant sur l'énergie au service du développement durable a été organisé.

50. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 14 b), le secrétariat a élaboré des supports de connaissances sur les progrès accomplis dans la région sur la voie de l'objectif de développement durable n°7, notamment celui intitulé *Energy Transition Pathways for the 2030 Agenda in Asia and the Pacific, Integrating South Asia's Power Grid for a Sustainable and Low Carbon Future and Sustainable Energy in Asia and the Pacific: A Statistical Overview of Energy and Development*. Le secrétariat a également publié « Energy and development in Central Asia » et *Energy Interconnection in ASEAN for Sustainable and Resilient Societies: Accelerating Energy Transition*. Le secrétariat continue d'héberger et de développer le Portail Asie-Pacifique de l'énergie, une plate-forme en ligne de données et d'informations sur les politiques conçue pour accroître l'accessibilité et l'utilisation de l'information régionale sur l'énergie pour appuyer la recherche, l'analyse et la prise de décisions.

51. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 14 c), le secrétariat a organisé en avril 2018 le deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie qui a été l'occasion pour les ministres de l'énergie de la région d'examiner ensemble les difficultés liées à la réalisation de l'objectif de développement durable n°7 et de décider d'une ligne d'action régionale pour les surmonter. Les participants au Forum ont adopté la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique.

52. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 14 d), le secrétariat a organisé, en décembre 2017, les premières réunions du Groupe d'experts sur la connectivité énergétique et du Groupe d'experts sur l'accès de tous à des services énergétiques modernes, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'utilisation plus propre des combustibles fossiles. Les textes issus de ces réunions ont été soumis lors d'une réunion préparatoire au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

53. Le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique s'est réuni pour la deuxième fois en décembre 2018 à Beijing pour examiner l'élaboration d'une feuille de route régionale sur la connectivité énergétique fondée sur les bonnes pratiques dans la région. Le projet de feuille de route régionale sera examiné par le Groupe d'experts en juin 2019 et soumis au Comité de l'énergie à sa deuxième session, en octobre 2019, pour examen.

54. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 14 e), le secrétariat a organisé la réunion régionale préparatoire au deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie en décembre 2017. À cette occasion, la rédaction de la Déclaration ministérielle sur la coopération régionale pour une transition énergétique vers des sociétés durables et résilientes en Asie et dans le Pacifique a été lancée. La Déclaration a ensuite été adoptée lors du deuxième Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

V. Transport

A. Résolution 70/7

Mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

55. Au paragraphe 2 de sa résolution 70/7, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) d'accorder la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique ;

b) de lui rendre compte de la mise en œuvre de la résolution à ses soixante-treizième et soixante-quinzième sessions.

2. Progrès accomplis

56. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 2 a), le secrétariat a organisé un atelier sur le Mécanisme de surveillance de la facilitation du commerce et des transports à Suva, en juillet 2016, pour renforcer les capacités des parties prenantes nationales en matière d'intégration régionale et de développement durable par la simplification des procédures commerciales, la réduction des coûts commerciaux et la facilitation du transport et de la logistique dans certains pays du Pacifique. Cet atelier national s'est tenu parallèlement à un atelier régional sur le commerce, la facilitation des transports et l'efficacité portuaire à Nadi (Fidji) en juillet 2016, pour évaluer et améliorer la facilitation du commerce et la logistique des transports dans le Pacifique et examiner les mesures visant à améliorer la connectivité maritime. Les participants à l'atelier régional, organisé conjointement par la Communauté du Pacifique, l'Organisation maritime internationale et la Banque asiatique de développement, ont adopté des mesures visant à faciliter le transport maritime.

57. En 2016, le secrétariat, en collaboration avec l'Institut maritime coréen, a organisé deux réunions afin d'examiner la sécurité maritime à l'échelon régional. Le secrétariat a également organisé une réunion sur l'infrastructure portuaire et envisagé une nouvelle approche des interfaces portuaires entre les navires et les modes de transport terrestre en vue de permettre aux États archipélagiques et pays insulaires du Pacifique d'accéder à de nouveaux marchés.

58. À la troisième Réunion des ministres de l'énergie et des transports de la région du Pacifique, tenue aux Tonga en 2017, le secrétariat a fait un exposé sur le transport maritime. Les participants à la Réunion ont examiné les difficultés rencontrées par les pays et les territoires insulaires du Pacifique et ont arrêté, en ce qui concerne le secteur des transports, les priorités ci-après : la poursuite de la coordination et des partenariats ; l'égalité entre les femmes et les hommes dans le secteur maritime ; l'amélioration de la sécurité en mer pour tous ; la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant du transport maritime dans le Pacifique et l'élimination du rejet en mer.

59. Dans le cadre de la phase I (2017-2021) du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat aide les États membres à planifier et à mettre en œuvre un développement portuaire efficace pour une connectivité de transport intermodale intégrée et à améliorer le transport maritime et les services connexes dans le Pacifique.

B. Résolution 73/4

Mise en œuvre de la Déclaration ministérielle sur la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

60. Au paragraphe 3 de sa résolution 73/4, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021) ;

b) de procéder en 2021 à une évaluation de la mise en œuvre de la phase I du Programme d'action régional et de présenter un rapport contenant des recommandations à la Conférence ministérielle sur les transports à sa quatrième session ;

c) de solliciter la coopération de la Commission économique pour l'Europe et des autres organisations internationales, et d'accélérer les efforts actuellement déployés en vue de l'établissement et du bon fonctionnement du comité de coordination interrégionale concernant le transport entre l'Asie et l'Europe ;

d) de continuer à appuyer la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique, signé par la Chine, la Fédération de Russie et la Mongolie lors de la troisième session de la Conférence ministérielle sur les transports ;

e) de lui rendre compte de l'application de la résolution à ses soixante-quinzième et soixante-dix-septième sessions.

2. Progrès accomplis

61. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 a), le secrétariat a organisé diverses activités pour appuyer la mise en œuvre de la phase I (2017-2021) du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique.

62. En ce qui concerne la connectivité des infrastructures de transport régionales, les Accords intergouvernementaux sur le Réseau routier asiatique, sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique et sur les ports secs fournissent un ensemble de cadres institutionnels pour améliorer la connectivité de transport en Asie et dans le Pacifique. À ce jour, on dénombre 30 parties à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique, 19 à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau du Chemin de fer transasiatique et 13 à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs.

63. Dans le domaine de la connectivité opérationnelle des transports régionaux, la mise au point d'un cadre visant à améliorer l'efficacité des points de passage des frontières le long du Réseau du Chemin de fer transasiatique a constitué un progrès important. Élaboré conjointement avec l'Organisation pour la coopération des chemins de fer, il recense les problèmes que posent les points de passage des frontières par le rail et définit des objectifs et des processus visant à améliorer davantage l'efficacité de ces points de passage des frontières le long du Réseau du Chemin de fer transasiatique.

64. Dans le domaine de la connectivité des transports pour les pays ayant des besoins particuliers, le secrétariat a procédé à l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et recueilli des informations sur les progrès accomplis et les menaces qui pèsent sur sa mise en œuvre s'agissant des priorités 1 et 2 du Programme d'Action de Vienne sur le développement des infrastructures de transport et de transit international.

65. En ce qui concerne le transport urbain durable, le secrétariat a mis au point l'indice de transport urbain durable et a dispensé une formation afin d'appuyer son application dans 10 villes au Bangladesh, aux Fidji, en Inde, en Indonésie, au Népal, à Sri Lanka et au Viet Nam. Une étude intitulée « Policy framework for the use and development of intelligent transport systems in Asia and the Pacific » a été publiée et le numéro 88 de *Transport and Communications Bulletin for Asia and the Pacific*, intitulé « Intelligent Transport Systems » est paru.

66. Pour les transports ruraux, le secrétariat, en collaboration avec le Centre des Nations Unies pour le développement régional, a organisé une réunion de groupe d'experts à Vientiane en 2017, à l'occasion du dixième Forum régional sur les transports écologiquement viables en Asie. Le secrétariat mène également une étude sur le transport rural.

67. Dans le domaine de la sécurité routière, pour aider les pays membres à tenir leurs engagements au titre de la Décennie d'action pour la sécurité routière (2011-2020) et des objectifs de développement durable n^{os} 3 et 11, le secrétariat a mené des activités de renforcement des capacités, notamment des ateliers nationaux sur les audits de sécurité routière et un atelier sous-régional en Asie du Sud-Est. Le secrétariat a achevé un programme triennal visant à harmoniser les infrastructures de sécurité routière le long du Réseau routier asiatique. L'annexe II bis, intitulée « Normes de conception du Réseau routier asiatique pour la sécurité routière », à l'Accord intergouvernemental sur le Réseau routier asiatique a été adopté par le Groupe de travail sur les projets

relatifs au Réseau routier asiatique à sa septième réunion, en 2017. En 2018, le secrétariat a lancé un projet de deux ans visant à s'attaquer aux principales causes des accidents de la circulation, des décès et des blessures, en mettant l'accent sur la conduite en état d'ébriété et les excès de vitesse, par l'élaboration de directives régionales. Le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour la sécurité routière a été lancé en 2018. Le secrétariat a participé aux activités d'appui à la création et au fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale.

68. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 c), le secrétariat a élaboré le projet de mandat du comité de coordination interrégionale concernant le transport entre l'Asie et l'Europe, et a participé à une série de consultations avec le secrétariat de la Commission économique pour l'Europe (CEE). En 2018, il a réalisé une étude sur la connectivité des transports entre l'Asie et l'Europe afin de recenser les questions prioritaires que le comité interrégional proposé aurait à examiner. Les conclusions de l'étude, y compris les propositions de la CEE, ont été examinées lors de la réunion du Groupe d'experts interrégional sur la connectivité des transports entre l'Asie et l'Europe en janvier 2019. D'autres consultations sont prévues en 2019.

69. Le secrétariat a mené une étude sur la planification intégrée des couloirs de transport eurasiatiques en vue de renforcer la connectivité de transport intrarégionale et interrégionale et a organisé des réunions de groupes d'experts en 2017 pour évaluer les lacunes et les problèmes en matière d'infrastructures, faire le point de la situation opérationnelle et proposer des mesures pour améliorer l'efficacité, l'efficience et la fluidité des transports et de la logistique le long des principaux couloirs de transport reliant l'Asie et l'Europe.

70. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 d), le secrétariat a organisé deux ateliers sur les mesures pratiques visant à assurer le bon démarrage des opérations de transport routier dans le cadre de l'Accord intergouvernemental sur le transport routier international le long du Réseau routier asiatique.

VI. Politique macroéconomique, réduction de la pauvreté et financement du développement

Résolution 73/2

Renforcement du mécanisme régional pour la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024

1. Demandes énoncées dans la résolution

71. Au paragraphe 11 de sa résolution 73/2, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) de continuer à appuyer les efforts de développement déployés par les pays en développement sans littoral, en particulier dans les domaines liés à la connectivité, à la compétitivité et aux cadres d'intégration à l'échelle régionale ;

b) de continuer à fournir toute l'aide possible aux pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne ;

c) de continuer à assurer le suivi coordonné et le contrôle de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et à présenter des rapports analytiques annuels, comme il est demandé au paragraphe 75 dudit Programme d'action, à l'Organe spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays insulaires en développement du Pacifique.

72. Au paragraphe 12 de sa résolution 73/2, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

73. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 11 a), le secrétariat a établi des rapports sur le développement durable et le maintien de la paix et sur la transformation économique structurelle et l'élimination de la pauvreté dans les pays ayant des besoins particuliers.

74. Le secrétariat a également appuyé la création d'un Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral, qui a tenu sa première réunion intergouvernementale à Oulan-Bator en juin 2018.

75. Afin de soutenir l'intégration régionale, le secrétariat, en coordination avec la CEE, a organisé le Forum économique 2017 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale à Douchanbé à l'occasion duquel les participants ont reconnu que la science, la technologie et l'innovation étaient indispensables pour atteindre les objectifs de développement durable. Lors du Forum économique 2018 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, qui s'est tenu à Almaty (Kazakhstan), les participants ont examiné comment, en opérant des changements dans les domaines du transport, du commerce, de l'eau et de l'énergie, ainsi que de l'environnement, des statistiques, des technologies de l'information et de la communication, de l'innovation et de l'égalité des sexes, on pourrait transformer en avantages les difficultés géographiques qui freinent le développement et comment d'autres initiatives d'intégration pourraient faciliter le développement économique des pays participants.

76. En 2017, le secrétariat a organisé la deuxième Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique et a établi le rapport intitulé *Enhancing Regional Economic Cooperation and Integration in Asia and the Pacific*.

77. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 11 b), le secrétariat a contribué à la mise en œuvre des priorités du Programme d'action de Vienne en prenant les mesures ci-après :

a) Le secrétariat a établi la publication *Review of Developments in Transport in Asia and the Pacific 2017* et appuyé la mise en œuvre du Programme d'action régional pour la connectivité de transport durable en Asie et dans le Pacifique, phase I (2017-2021), afin d'intégrer différents modes de transport, relier les pôles industriels, synchroniser les chaînes logistiques et améliorer la vie des communautés le long des couloirs de transport ;

b) Il a soutenu les accords multilatéraux, tels que l'accord concernant le Couloir lapis-lazuli de transit, de commerce et de transport entre l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, la Géorgie, la Turquie et le Turkménistan ;

c) Il a appuyé la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce, y compris la réalisation d'une enquête en 2017 sur l'application des mesures de facilitation du commerce et de commerce sans papier dans la région, et contribué à la Réunion ministérielle des pays en développement sans littoral sur le commerce et le transport en 2018, sur les questions du commerce international et de la facilitation du commerce dans les pays en développement sans littoral ;

d) Il a organisé en 2018 une réunion de groupe d'experts pour examiner les liens entre la transformation structurelle et l'élimination de la pauvreté dans les pays ayant des besoins particuliers ;

e) Il a contribué à une activité de formation sur la transformation structurelle de l'économie dans les pays en développement sans littoral, organisée par la CNUCED et intitulée « Fostering productive capacities and structural economic transformation in the Lao People's Democratic Republic: implications for graduation from the least developed country category » à Vientiane, en août 2018. Il a également contribué à une activité de formation sur la promotion de la transformation structurelle et de la diversification des exportations dans plusieurs pays en développement sans littoral d'Asie, tenue à Oulan-Bator en octobre 2018. Le secrétariat a également organisé un atelier de renforcement des capacités visant à aider les pays en développement sans littoral de l'Asie et du Pacifique à appliquer le Programme d'Action de Vienne, à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2018.

78. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 11 c), le secrétariat a organisé, en coordination avec la CEE et la CNUCED, une réunion d'experts à Almaty (Kazakhstan) en septembre 2018 afin de recenser les obstacles à la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne. Les décisions et orientations recommandées ont été examinées lors d'une activité de formation dispensée à l'intention des pays en développement sans littoral à Oulan-Bator en octobre 2018. Le secrétariat, en coordination avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, a organisé un examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne pour la région Asie-Pacifique à Bangkok, les 11 et 12 février 2019. Les textes issus de cet examen à mi-parcours constitueront la contribution régionale à l'examen mondial du Programme d'action de Vienne.

79. En 2018 et en 2019, le secrétariat a contribué à l'élaboration des rapports du Secrétaire général sur l'application du Programme d'action de Vienne.

VII. Commerce et investissement

Résolution 73/3

Promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique

1. Demandes énoncées dans la résolution

80. Au paragraphe 4 de sa résolution 73/3, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) de continuer à étudier les moyens d'intégrer d'une manière complète le développement durable dans la connectivité régionale et le processus d'intégration régionale ;

b) de continuer à fournir l'appui nécessaire, conformément au mandat de la Commission, afin de promouvoir une connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable dans les domaines des transports, du commerce, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication dans la région ;

c) de poursuivre les efforts pour faciliter les discussions, assurer le renforcement des capacités et fournir des conseils de politique générale, ainsi que pour permettre l'échange des meilleures pratiques entre les membres et les membres associés sur l'application des nouvelles technologies innovantes à la connectivité, de manière à accroître leur rentabilité et leur durabilité pour la promotion de la connectivité et de l'intégration régionales ;

d) de continuer à coopérer avec les membres et membres associés pour appuyer la mise en œuvre efficace des projets d'infrastructure associés aux initiatives nationales, sous-régionales et régionales, parmi lesquelles la ceinture économique de la Route de la soie et la Route de la soie maritime du XXI^e siècle, l'Initiative mondiale pour les infrastructures, le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale, l'initiative Eurasia, le Programme pour la connectivité de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique pour la période 2015-2025, le Plan-cadre aux fins de la connexion des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à l'horizon 2025, conformément aux règles, obligations et meilleures pratiques internationalement admises ;

e) d'établir un rapport sur la connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique en 2018, qui devrait être actualisé tous les trois ans jusqu'en 2030 et soumis à la Commission à ses sessions correspondantes, pour fournir des informations sur les progrès accomplis, les difficultés persistantes et la voie à suivre en matière de connectivité régionale ;

f) de continuer à créer et à renforcer des partenariats entre la Commission et les autres organisations régionales et sous-régionales, les programmes et les institutions financières internationales concernés afin de promouvoir la connectivité intégrée et ininterrompue et le développement durable.

81. Au paragraphe 5 de sa résolution 73/3, la Commission a également prié la Secrétaire exécutive de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

2. Progrès accomplis

82. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4 a), le secrétariat a aidé les États membres à élaborer des plans d'action et des feuilles de route pour améliorer la connectivité dans les domaines du commerce, des technologies de l'information et de la communication, des transports et de l'énergie. En mars 2018, à sa quatrième réunion, le Groupe directeur intergouvernemental intérimaire sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier a élaboré un projet de feuille de route pour l'application des dispositions de fond de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique. À sa deuxième session, en août 2018, le Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, a approuvé la mise à jour du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) qui orientera les États membres et les autres parties prenantes sur les principaux domaines prioritaires en matière de technologies de l'information et de la communication. Le secrétariat, en collaboration avec le Centre de l'ASEAN pour l'énergie et Global Energy Interconnection

Development and Cooperation Organization, a établi une publication sur les moyens de parvenir à la connectivité énergétique, sur les défis et les possibilités que présente la transition énergétique et sur la quantification des avantages de la connectivité. Le secrétariat a aidé les États membres à élaborer des cadres de politique régionale sur le transport ferroviaire et routier international et sur les ports secs d'importance internationale. La mise en œuvre de ces cadres contribuera à intégrer les pays en développement sans littoral aux marchés régionaux et mondiaux.

83. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4 b), le secrétariat a établi des rapports sur les effets de la facilitation du commerce numérique dans la région, ainsi que sur les coûts et les avantages du déploiement de la fibre optique avec celui du Réseau routier asiatique en Asie du Sud-Est, en Inde et au Bangladesh, dans lesquels il a mis l'accent sur les économies importantes que représentait ce co-déploiement. En outre, le Groupe d'experts sur la connectivité énergétique, qui a été créé en application de la résolution 73/8 de la Commission, s'emploie à établir une feuille de route régionale sur la connectivité énergétique.

84. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4 c), le secrétariat a organisé un atelier régional sur les incidences des technologies naissantes pour la facilitation du commerce transfrontière sans papier et un atelier qui visait à encourager l'élaboration de politiques inclusives entre les secteurs des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication pour le développement d'infrastructures transfrontières au Kazakhstan, au Kirghizistan et en Mongolie. Le secrétariat a également aidé les États membres à appliquer à titre expérimental le modèle de transport transfrontalier sécurisé de la CESAP le long de certains couloirs de transport en transit. En conséquence, le Gouvernement indien a commencé à utiliser les scellés électroniques sur les conteneurs à destination du Népal qui transitent par son territoire par voie ferrée, ce qui a permis de rationaliser et de simplifier les procédures de transit. Le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce et le transport sans papier en Asie-Pacifique qui mène un projet pilote d'échange de données et de documents commerciaux entre la Chine, la Mongolie, la République de Corée et la Fédération de Russie a été créé avec l'appui du secrétariat.

85. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4 d), des évaluations de l'état de préparation juridique et technique au commerce transfrontière sans papier dans les pays situés le long des couloirs de l'Initiative « une ceinture et une route » ont été entreprises. Le secrétariat a accueilli les réunions du groupe directeur sous-régional de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale en octobre 2018, et pour le Pacifique en novembre 2018, ce qui a facilité la mise en œuvre de plans sous-régionaux visant à favoriser l'accès abordable à une large bande dans ces sous-régions. Le secrétariat a également collaboré étroitement avec les organisations sous-régionales de l'énergie, notamment le Centre de l'ASEAN pour l'énergie et le Centre pour l'énergie de l'Association sud-asiatique de coopération régionale, en vue d'élaborer la feuille de route régionale sur la connectivité énergétique.

86. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4 e), le secrétariat a établi la note intitulée « Connectivité intégrée et ininterrompue pour le développement durable en Asie et dans le Pacifique : progrès et voie à suivre », qui devait être présentée à la Commission à sa soixante-quatorzième session⁸.

⁸ ESCAP/74/34.

87. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 4 f), le secrétariat a établi de nouveaux partenariats et renforcé les partenariats existants, notamment avec la Banque asiatique de développement, la Banque islamique de développement, l'Organisation pour la coopération des chemins de fer et l'Organisation de coopération économique.

VIII. Technologies de l'information et de la communication, science, technologie et innovation

Résolution 73/6

Mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information au moyen de la coopération régionale

1. Demandes énoncées dans la résolution

88. Au paragraphe 3 de sa résolution 73/6, la Commission a prié la Secrétaire exécutive :

a) d'accorder la priorité à la mise en œuvre du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information⁹ et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information¹⁰, y compris en appuyant les membres et membres associés dans le cadre de leur mise en œuvre ;

b) d'encourager la participation de différentes parties prenantes, telles que les organes et institutions spécialisées des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales, les institutions et partenaires financiers internationaux, ainsi que le secteur privé, la société civile, les instituts de recherche et les groupes de réflexion, selon qu'il convient, à la mise en œuvre des activités du Plan directeur ;

c) de continuer à conduire des travaux de recherche et d'analyse et des programmes de renforcement des capacités pour recenser les défis et les possibilités présentés par les quatre piliers de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et la mise en œuvre des initiatives stratégiques définies dans le Plan directeur, y compris l'appui à la formulation de plans d'action régionaux, sous-régionaux et nationaux, conformément au paragraphe 39 du Plan directeur, en vue de la réalisation du développement durable ;

d) de mettre à profit les possibilités créées par les bureaux sous-régionaux et les institutions régionales de la Commission afin de faire progresser la mise en œuvre des activités, des consultations et de la coopération en faveur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information, tout en renforçant les synergies intersectorielles ;

e) de faire rapport au Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation à sa deuxième session sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives stratégiques définies dans le Plan directeur ;

f) de lui rendre compte à sa soixante-quinzième session des progrès accomplis dans l'application de la résolution.

⁹ ESCAP/CICTSTI/2018/INF/1.

¹⁰ ESCAP/CICTSTI/2018/INF/2.

2. Progrès accomplis

89. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 a), la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation s'est tenue à Bangkok du 29 au 31 août 2018. Le Comité a examiné et approuvé la mise à jour du Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022) et du Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information (2019-2022). Le secrétariat a coorganisé les réunions du groupe directeur sous-régional de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale en octobre 2018 et pour le Pacifique en novembre 2018. Lors de ces réunions, les participants ont identifié des domaines prioritaires pour les plans d'application sous-régionaux respectifs. Lors de la réunion consacrée à l'Asie centrale, les participants ont souligné qu'il importait de soutenir les projets d'infrastructures transfrontières existants, comme l'autoroute de l'information transeurasienne. Lors de la réunion consacrée au Pacifique, quatre priorités ont été définies : le renforcement des capacités ; la connectivité et l'accès aux communautés isolées ; la politique de partage des infrastructures ; la cybersécurité et les politiques y relatives.

90. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 b), la deuxième session du Comité directeur de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information s'est tenue en août 2018. En outre, le secrétariat, en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT) et la Télécommunauté de l'Asie et du Pacifique, a accueilli la vingt-deuxième réunion du Groupe de travail régional interorganisations sur les technologies de l'information et des communications en 2018, ce qui a eu pour effet d'améliorer la coordination et la planification d'activités conjointes entre les organismes participants. Par ailleurs, une publication commune a vu le jour afin de permettre aux organismes de mettre en lumière leurs activités respectives dans le domaine des technologies de l'information et de la communication dans la région.

91. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 c), le secrétariat a mené des études techniques sur l'intelligence artificielle et le fossé du haut débit¹¹, les vecteurs de la connectivité à large bande¹², la cyber-résilience¹³, et la cybersécurité¹⁴. Il a également contribué à la rédaction d'un chapitre sur la cyber-résilience dans la publication intitulée *United Nations E-Government Survey 2018: Gearing E-Government to Support Transformation towards Sustainable and Resilient Societies*¹⁵. Grâce à ces études techniques, les États membres ont eu accès à davantage d'informations sur les principales difficultés relatives à chacun des quatre piliers de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information. Les États membres mettent actuellement au point des plans nationaux et sous-régionaux dans ces domaines, en tenant compte des résultats de ces études.

¹¹ CESAP, *Artificial Intelligence and Broadband Divide: State of ICT Connectivity in Asia and the Pacific 2017* (Bangkok, 2017).

¹² CESAP, *Broadband connectivity in Pacific island countries*, Asia-Pacific Information Superhighway (AP-IS) Working Paper Series (Bangkok, 2018).

¹³ CESAP, *E-Resilience: a review of national broadband policies, regulations, strategies and initiatives of China, Japan and the Republic of Korea*, Asia-Pacific Information Superhighway (AP-IS) Working Paper Series (Bangkok, 2018).

¹⁴ CESAP, *Enhancing cybersecurity for industry 4.0 in Asia and the Pacific*, Asia-Pacific Information Superhighway (AP-IS) Working Paper Series (Bangkok, 2018).

¹⁵ Pour de plus amples informations sur la contribution du secrétariat en ce qui concerne la région Asie-Pacifique, voir www.unescap.org/events/building-inclusive-resilient-and-sustainable-societies-through-digital-government-launch-2018.

92. Comme suite aux demandes exprimées au paragraphe 3 d), le secrétariat a organisé une réunion régionale de coopération et d'intégration économiques et une réunion du groupe directeur sous-régional de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale à Almaty (Kazakhstan), en 2018. En collaboration avec l'Union internationale des télécommunications et l'Association des télécommunications des îles du Pacifique, le secrétariat a accueilli la réunion du groupe directeur sous-régional de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information pour le Pacifique du 19 au 23 novembre 2018.

93. À la deuxième session du Comité des technologies de l'information et de la communication, de la science, de la technologie et de l'innovation, le secrétariat a rendu compte des progrès accomplis dans la mise en œuvre des initiatives stratégiques énoncées dans le Plan directeur pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information et le Document-cadre de coopération régionale pour l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.

3. Questions sur lesquelles la Commission est appelée à se prononcer

94. La Commission est invitée à approuver la mise à jour du Plan directeur et du Document-cadre de coopération régionale, qui guident le secrétariat, les partenaires régionaux et internationaux et les États membres dans l'amélioration de la connectivité à large bande dans la région.

95. La Commission est invitée à participer activement à l'élaboration et à l'application de plans sous-régionaux de mise en œuvre de l'initiative de l'Autoroute Asie-Pacifique de l'information.
